

## Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables

(Résolution 298-2014-11-11 et 2018-328-11-13)

Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables, la Municipalité de Compton offre une aide financière aux familles résidant sur son territoire qui ont un jeune bébé (âgé entre 0 et 1 an) au moment de la demande) et qui font l'achat d'un lot de couches lavables ou des accessoires.

Le montant global disponible dans le cadre de ce programme d'aide financière pour l'année courante est de 1 000 \$. Pour les années subséquentes, le programme est renouvelable conditionnellement à l'adoption annuelle de la subvention municipale.

Un remboursement de 50 % du coût d'achat avant taxes de couches lavables ou des accessoires, jusqu'à un maximum de 100\$ par nouveau-né, sera accordé aux familles qui en feront la demande. Une seule subvention sera accordée par enfant et les demandes seront traitées sur présentation de **tous** les documents requis.

### **Comment bénéficiaire de cette aide?**

Pour vous prévaloir d'un remboursement, vous devez vous présenter à l'hôtel de ville et fournir les documents suivants :

1. Une photocopie du certificat ou de la déclaration de naissance de votre enfant (la déclaration de naissance est remise par le centre hospitalier). L'enfant doit être âgé entre 0 et 1 an au moment de la demande.
2. Une preuve de résidence sur le territoire de la Municipalité de Compton. (Photocopie d'un permis de conduire recto-verso encore valide ou photocopie d'un compte datant de moins de 30 jours).
3. La facture originale d'achat (émise au nom du parent) d'un lot de couches lavables ou des accessoires.

Les factures doivent provenir d'un commerce situé dans la province de Québec. Elles doivent être lisibles et comporter les informations suivantes :

- Le nom du client ayant fait l'achat (nom du parent), la date d'achat, les quantités achetées et une description claire des produits.
  - Le commerce doit être facilement identifiable : nom, adresse et numéro de téléphone.
4. Les accessoires admissibles sont :
    - Les cache-couches
    - Les protège-couches
    - Les doublures absorbantes
    - Les sceaux de stockage

Vous pouvez fournir plusieurs factures, pourvu qu'elles répondent, une fois additionnées aux critères susmentionnés.

De plus, veuillez noter que les mêmes conditions s'appliquent pour les achats en ligne.

Sur réception de **tous les documents conformes**, un chèque vous sera émis dans les semaines suivantes.